

RAPPORT ANNUEL DE CLIMAT-CONTROL SB INC.

ÉTABLI EN VERTU DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT (Ci-après, la « Loi »)

(Pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2025)

Le présent rapport est rédigé par Climat-Control SB Inc. (ci-après la « Société ») sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement pour l'exercice s'échelonnant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, comme le requiert la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (ci-après la « Loi »). Ce rapport n'est pas un rapport conjoint.

La Société n'est pas assujettie aux exigences de déclaration en vertu d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre administration.

La Société a une présence commerciale canadienne. Elle possède une entreprise au Canada et fait des affaires au Canada. Elle répond aux seuils liés à la taille établis en vertu de la *Loi* quand aux actifs et aux revenus au Canada.

STRUCTURE

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44. La Société opère sous le numéro d'entreprise 134948348.

Elle a été constituée en 1994 et son siège social se situe à Saint-Bruno au Québec. Elle possède de plus un point de service à Laval au Québec.

La Société procure de l'emploi directement à plus de 135 personnes-collaborateurs incluant des ingénieurs et frigoristes d'expérience.

ACTIVITÉS

La Société exerce ses activités dans les domaines de la climatisation, réfrigération, plomberie et chauffage.

Très active depuis ses débuts dans le secteur industriel et commercial, elle est devenue un partenaire recherché d'entreprises d'excellentes du Québec.

Elle offre des services d'installation et de service après-vente dans le secteur industriel, commercial et résidentiel.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nos principaux fournisseurs offrent une vaste gamme de biens et services, notamment les suivants :

- Aciers
- Pièces et équipements de réfrigération
- Moteurs et ventilateurs
- Condenseurs et contrôles
- Isolations et conduits
- Location d'équipements

Pour cette période de rapport, les renseignements en lien avec la chaîne d'approvisionnement de la Société comprenait au 31 octobre 2025, 111 fournisseurs actifs (ayant des achats de plus de 20 000 \$ par année) situés exclusivement au Canada ou aux États-Unis.

Les deux tableaux ci-après, montrent la répartition en pourcentage de ces fournisseurs par catégorie ainsi que par secteur géographique à la date de ce rapport.

Catégorie	%
Fournitures	86,17%
Services	7,00%
Transport	3,42%
Entretien et réparations	2,98%
Sous-traitance	0,42%
Total	100,00%

Province/État	%
Québec	74,43%
Ontario	13,00%
Illinois	9,56%
Columbie Britannique	0,96%
Pennsylvania	0,69%
Missouri	0,41%
Nouveau-Brunswick	0,20%
New Jersey	0,18%
Alberta	0,15%
Oregon	0,15%
Minnesota	0,14%
Georgia	0,14%
Total	100,00%

La Société ne possède pas actuellement de politiques et de processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et/ou travail des enfants et n'a pas déterminé des éléments de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants.

Il en va de même pour les mesures prises au cours du dernier exercice pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises par l'entité – au Canada ou ailleurs – ou de leur importation au Canada.

Finalement, la Société n'a pas déterminé aucune mesure pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de l'organisation.

Par conséquent, la Société n'a pris aucune mesure corrective à la date du rapport.

FORMATION

A la date du rapport, la société était à évaluer et mettre de l'avant une formation sur la Loi S-211 visant à outiller nos équipes responsables pour identifier, prévenir et si besoin est, déclarer les risques de travail forcé et le travail des enfants. Conséquemment, aucune formation spécifique concernant le travail forcé et le travail des enfants n'a été dispensée aux employés à la date de ce rapport.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

A la date de ce rapport, la Société ne possède pas de politiques et procédures pour évaluer son efficacité à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Une analyse pour la mise en place de cet aspect devrait être établi dans le cours de l'année courante dont le résultat et les conclusions seront publiés dans le prochain rapport.

La Société est aussi à analyser certaines autres mesures au cours de l'exercice financier courant visant à réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et plus particulièrement de sa chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes conscients que le risque de travail forcé ne peut être nul à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, mais nous considérons le risque très négligeable dans notre domaine et au sein de nos fournisseurs.

Les tableaux présentés à la section < chaîne d'approvisionnement > nous permettent de constater que plus de 86% de nos achats se font dans la catégorie < Fournitures >. Du total de ces achats, 69% proviennent de 20 principaux fournisseurs. Les 20 principaux fournisseurs proviennent à 52% du Québec, à 7% de l'Ontario et à 10% de l'Illinois.

AMÉLIORATION CONTINUE ET INTERVENTIONS PROSPECTIVES

La Société reconnaît l'importance de la transparence et de la responsabilité dans ses pratiques d'approvisionnement. Nous sommes engagés à poser les actions nécessaires pour mobiliser l'ensemble des acteurs de notre chaîne d'approvisionnement à avoir un impact social positif. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour contribuer à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

ATTESTATION

Conformément aux exigences de la *Loi*, et en particulier de son article 11, je, en ma qualité d'administrateur, atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport au nom du corps directeur de l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes dans tous leurs aspects importants aux fins de la *Loi*, pour l'année de déclaration indiquée dans le présent rapport.

J'ai le pouvoir d'engager CLIMAT-CONTROL SB INC.



SERGE BASTRASH

Administrateur, Président et secrétaire

28 mai 2026